

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2009

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2009 - (n° 1494)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 112

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 4

État B

Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »

Modifier ainsi les ouvertures d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement supplémentaires :

(en euros)

Programmes	Majoration des autorisations d'engagement supplémentaires accordées	Majoration des crédits de paiement supplémentaires ouverts
Handicap et dépendance	53 000	53 000
TOTAUX	53 000	53 000
SOLDE	53 000	53 000

EXPOSÉ SOMMAIRE

Conformément au souhait exprimé par votre commission des finances, cet amendement a pour objet de majorer de 53.000 euros les ouvertures de crédits supplémentaires sur le programme « Handicap et dépendance » (50.000 euros sur l'action 01 « Évaluation et orientation personnalisée des personnes handicapées » et 3.000 euros sur l'action 05 « Personnes âgées ») au titre de réimputations de crédits.